



Le 21 décembre 2000

Maître Denis Lamy  
Audet et Aassociés avocats  
8350, boul. St-Laurent  
Montréal (Québec) H2P 2M3

OBJET : **Kathleen Moore c. Régie du logement et al**  
**C.S. 500-05-061581-003**

Maître,

La Régie du logement n'entend pas faire de représentations lors de la présentation de la requête en irrecevabilité et s'en remettra à la décision de la Cour.

Veuillez agréer, Maître l'expression de mes sentiments les meilleurs.,

Anne Morin, avocate  
Cadieux et associés

p.j.

c.c. : Cour supérieure ✓

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 2360  
Montréal (Québec) H1T 3X1

